

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 3

Artikel: Mémoires d'un officier vaudois : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le vin vaudois.

CHANSON

I

O n a souvent chanté les vins de France,
Les Beaujolais, Bourgogne ou bien Médoc,
On a chanté le muscat de Provence,
Les crus d'Alsace et ceux du Languedoc.
On a donné la palme au Malvoisie
Et couronné les rouges de Bordeaux.
Pour moi, je rêve à la fine ambroisie
Qui coule à flots des pampres de Lavaux!...

Refrain

Peut-on trouver sur cette terre
Un vin plus pur, un vin plus doux,
Qui réconforte et désaltère
Mieux que ce bon vin de chez nous!
O jus sacré des grappes blondes,
Berce mon cœur, enlève ma voix,
Et que les Muses vagabondes
Célébrent par delà les mondes,
Le fier renom du vin vaudois!...

II

Quand l'étranger, se promenant en Suisse,
Vient déguster les crus de nos caveaux,
Narguant d'abord son hôte avec malice,
Sans défiance, il boit vieux et nouveaux.
Mais, tôt ou tard, ses yeux brillants se voilent,
Son ton moqueur devient moins discourtois,
Et l'imprudent, perdu dans les étoiles,
Demande grâce à notre vin vaudois!...

Refrain.

III

Aux tristes jours de l'époque bernoise,
Où nos aïeux grignottaient leur pain noir,
C'est encor toi, rude terre vaudoise,
Qui remplissais la cave du manoir.
Ah! ce fut dur pour nos illustres maîtres,
Quand, un beau jour, ce bon pays de Vaud,
En recouvrant les droits de ses ancêtres,
Dit au vieil ours: « Maintenant, bois de l'eau!... »

Refrain.

IV

Vins capiteux de Lavaux ou La Côte,
De Malessert ou de Saint-Saphorin,
Sur notre table, accourez, côte à côte,
Verser la joie et noyer le chagrin.
De vos vertus, on ne fait plus la preuve
Et vos flacons resteront à jamais,
Avec l'Yvorne et le doux Villeneuve,
De tous les vins, le régale des gourmets.

Refrain.

V

Et nous, les fils de ces terres bénies
Où le raisin gonfle ses grappes d'or,
Faisons monter aux voûtes infinies
De nos refrains l'harmonieux accord.
Où célébrons la liqueur savoureuse
Qui jette à l'âme un peu de son soleil.
Puisse le sort, d'une main généreuse
Nous en verser jusqu'au dernier sommeil!...

Peut-être allez-vous, cher Conteur,
Prendre le versificateur
De ce poème évocateur
Pour un malheureux bambocheur

Que le bon vin rendit pêcheur
Et qui sait, fort mauvais coucheur?
Rassurez-vous, quoi qu'on en pense,
Et ce sera ma récompense,
L'auteur a si petite panse,
Qu'il ne peut sans grande prudence
Goûter en toute indépendance
A ce don de la Providence.
Pour le surplus, je me dispense,
Puisqu'honni soit qui mal y pense.

12 janvier 1907.

H. L. BORY.

Les biberons et les goinfres sous LL. EE.

Le Grand Conseil du canton de Vaud a voté, l'an dernier, comme on le sait, une loi instituant l'interdiction des alcooliques. Nos anciens maîtres, les Bernois, sévissaient déjà contre les buveurs, mais n'oubliaient pas les goinfres. Oyez donc :

*Contre l'excès du boire insatiable,
comme aussi contre tous attraits à yrognerie
et à goumandise.*

Tout homme en général portant office, de quelle qualité et condition qu'il soit, sans exception de personne, mangeant et buvant outre mesure et, plus qu'il ne peut porter, sera déposé de sa charge et office.

Mais ceux qui se surchargeront en telle sorte de viandes et de vins qu'ils ne se puissent servir de leurs membres, ou qu'ils les faille trainer ou porter, payeront chacun vingt livres d'amende, et ceux qu'il faudra seulement mener dix livres dans notre pays Allemand, et autant de florins en notre pays Romand.

Quant aux autres personnes privées qui seront sans office, et qui rendront par la gorge ce qu'ils auront trop bu, ou qu'il les faille mener, trainer ou porter pour s'estre surchargées de viande et de vin, ils payeront, si c'est un homme dix livres ou une femme cinq livres de dams, ou autant de florins, comme dit est...

Ceux qui n'auront pas le moyen de payer cette amende pécuniaire, seront au lieu d'icelle détenus à pain et eau en prison.

Mémoires d'un officier vaudois.

III

Les défenseurs d'Elvas furent ramenés en France par mer, à bord de vaisseaux d'Angleterre. Ils n'eurent pas à se louer des marins de ce pays :

Sous des prétextes futiles, on nous faisait passer d'un navire sur un autre, et pendant la nuit, une quinzaine d'hommes et quelquefois davantage, armés de pistolets, montaient à l'abordage, enfermaient les officiers dans leurs cabines et excitaient nos soldats à la révolte. A la suite de moyens si odieux, beaucoup d'hommes disparaissaient. Aussi notre pauvre bataillon, en entrant à Vannes, était-il réduit à 315 hommes, non compris, il est vrai, les grenadiers, rentrés en France longtemps avant nous. Dans ces 315 hommes, j'étais fier de compter 200 Vaudois, qui ne voulurent jamais quitter leurs officiers et leur drapeau. Honneur

à eux ! honneur à leur drapeau ! Sans me flatter, je puis dire que c'est à mon ami Prudhomme et à mes efforts qu'est dû ce résultat. En dépit d'indignes persécutions, nous n'avons perdu que sept soldats vaudois, encore durent-ils céder à la force.

Un soir que ces marins cherchaient à nous surprendre, j'en vis arriver un certain nombre. La sentinelle cria : « Qui vive ! » Ils répondirent : « Amis ! » J'avais défendu de leur permettre, sous aucun prétexte, de monter à bord ; mais, sans s'inquiéter de mes ordres, ils sautèrent sur le pont, comme s'il se fût agi d'un abordage. Les drôles voulaient me jeter à fond de cône : il fallait en finir et leur donner une leçon. D'un coup de pistolet, je fis sauter la cervelle à celui qui me menaçait, et, mon sabre à la main, je mis en fuite tous ces scélérats. Voyant ma résistance, ils se jetèrent pêle-mêle dans leurs canots. Quand mes camarades arrivèrent, j'en avais écharpé un grand nombre ; ils m'aiderent à jeter par dessus bord tous ceux qui n'avaient pas eu le temps de prendre la fuite. Si l'on disait jamais que les Suisses ont déserté, je saurais dire comment les faits se sont passés et à quelles abominables persécutions nous avons été en butte.

Je n'ai pu embarquer ni mon cheval ni mon porte-manteau. Tout m'a été enlevé, et je suis rentré en France dans un état pitoyable. Mais oublions cela et tâchons de nous remettre, afin de commencer une nouvelle campagne, plus heureuse et plus glorieuse, s'il est possible, pour notre régiment et pour l'empereur.

Le 2^{me} régiment suisse au service de la France, auquel appartenait l'adjudant-major Louis Bégos, tenait garnison à Paris, lorsque, le 13 janvier 1812, il reçut l'ordre de partir pour Liège. Quelle était sa destination ? Ses officiers l'apprirent seulement à la fin du mois de mai, quand les troupes, ayant traversé la Belgique et l'Allemagne, arrivèrent sur les bords de la Vistule : Napoléon avait déclaré la guerre à la Russie. Le 18 octobre, le 2^{me} régiment prit part à la bataille de Polotsk, ville dont la situation rappelait un peu celle de Lausanne, à notre compatriote. Cette journée-là, les Suisses se couvrirent de gloire en repoussant six assauts des Russes. Ainsi qu'on le verra par le récit de Bégos, leur bravoure ne fut pas moins remarquable à la mémorable bataille de la Bérésina.

Deux ponts étaient jetés sur la Bérésina... Le jour où nous allions traverser sur la rive droite, l'empereur vint à nous, et, s'adressant vivement à notre colonel : « De quelle force est votre régiment ? demanda-t-il. » Le colonel, surpris par une demande si brusque, ne répondit pas sur le champ. Je vis dans le geste de l'empereur l'impatience, et dans son regard l'irritation. Se tournant rapidement vers moi, qui n'étais qu'à quelques pas du colonel, il m'adressa la même demande. Je répondis sans préambule : « Sire, tant de soldats, tant d'officiers ». Il ne dit mot et passa outre.

Napoléon n'était plus le grand empereur que j'avais vu aux Tuileries ; il avait l'air fatigué et inquiet. Il me semble encore le voir avec sa fameuse redingote grise. Je le suivais des yeux,

quand je le vis s'arrêter devant le 1^{er} régiment suisse, qui se trouvait dans notre brigade. Mon ami, le capitaine Rey, fut à même de le contempler tout à son aise : comme moi, il fut frappé de l'inquiétude de son regard. En descendant de cheval, il s'était appuyé contre des poutres et des planches, qui devaient servir à la construction du pont. Il baissait la tête, pour la relever ensuite d'un air de préoccupation et d'impatience, et, s'adressant au général du génie Eblé :

— C'est bien long, général, c'est bien long !

— Sire, vous le voyez, mes hommes sont dans l'eau jusqu'au cou, les glaçons interrompent leur travail ; je n'ai point de vivres et d'eau-de-vie pour les réchauffer.

— Assez ! assez ! répondit l'empereur.

Il se mit de nouveau à regarder la terre. Peu de moments après, il recommença ses plaintes et paraissait avoir oublié les observations du général. De temps à autre, il prenait sa longue-vue. Connaissant les mouvements de l'armée russe, qui arrivait à marches forcées sur le Dnieper, il craignait d'être coupé et à la merci de l'ennemi, qui voulait nous entourer de trois côtés à la fois, avant que les ponts fussent achevés. Je ne sais si je me trompe, mais ce moment fut un des plus cruels de sa vie. Sa figure ne trahissait cependant pas d'émotion ; on n'y lisait que l'impatience... C'était le 27 novembre au soir.

(La fin samedi.)

En hiver.

Eh bien, nous sommes en hiver !

— Je vous remercie du renseignement, mais, en vérité, nous nous en doutions déjà à certains signes qui ne trompent guère. Ce sont d'abord les parties saillantes du visage, nez et oreilles, dont les teintes vont de la tomate au pruneau. Il y a aussi les engelures, un avant-goût du purgatoire. Les pots à eau, les cuvettes craquent ; les robinets ne jouent plus.

— Et à quoi passez-vous les longues soirées au village ?

— Nous luttons, souvent en vain, contre la bise. Indiscrète et bruyante, elle entre par les fenêtres mal jointes — on n'en connaît guère d'autres à la campagne — s'étale sur les planchers, secoue les portes, grimpe le long des rideaux et se faufile jusque dans les lits.

Pendant ce temps, nous nous rôtissons les tibias devant la cheminée toute rouge ; les tibias une fois à point, ce qu'on reconnaît à une légère odeur de roussi, on se fume les côtes. Certains frileux peuvent s'adonner pendant plusieurs heures à cet exercice de derviche tourneur.

On ne s'ennuie point néanmoins ; rien n'étant plus propice à la rêverie et à la causerie que la flamme du foyer. Je la regarde aller, venir, s'éteindre ici pour se rallumer là, et cette flamme évoque une foule d'images qui se pressent à notre pensée. Puis on cause avec plus de liberté, plus d'abandon : tant de choses se disent mieux quand, au lieu de regarder son interlocuteur, on regarde le feu, toujours discret.

On s'avoue réciproquement : « Je boirais bien une tasse de thé ! » C'est l'accord parfait. La bouilloire dit sa petite chanson, toujours plus haut, toujours plus haut. Et les feuilles de Chine ou de Ceylan répandent partout leur fin arôme. Une « trempette » de biscuits, après quoi, bonsoir la compagnie ! On se trouve juste dans les dispositions favorables pour réchauffer promptement le lit qui nous attend.

ELÉONORE BICHELER.

Une poignée de drôleries.

PROPOS d'un gricheux à l'ouïe d'un pianiste en renom :

« Ce qu'on peut souhaiter de mieux à ces artistes, c'est le violon ! »

✱

Arithmétique d'avocats. — Entendu au Tribunal cantonal, de la bouche d'un avocat très connu :

« Ah ! messieurs les juges, représentez-vous cette automobile, lancée à une allure de 30 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire... à cinq cents mètres par seconde !... »

✱

En session d'examen de droit. L'examineur à l'un des candidats :

— Voyons, citez-moi quelques auteurs latins.

Le candidat, hésitant :

— Eh bien, eh bien, il y a... Télémaque, par exemple !

✱

Le pied anglais. — Au magasin de chaussures, à Montreux :

Une Anglaise vient d'essayer une paire de larges bottines. Elle les laisse.

LA MARCHANDE. — Vous n'en voulez pas ? Désolée, madame, mais je n'en ai pas de plus grandes pour le moment !

✱

L'éducation classique. — Nous avons, heureusement pour nous, quelques chefs de gare bons lettrés. L'été dernier, en gare de V., un professeur anglais et sa femme essayaient en vain de se faire comprendre en leur langue. Il s'agissait d'un dépôt de bagages.

Alors, milady eut une inspiration subite :

— Dis-moi — s'écria-t-elle en son anglais — si tu essayais du latin ?

• Et l'Anglais, déposant sa malle :

— *Requiescat in pace. Resurgam !*

Le fonctionnaire :

— C'est bien. Qu'elle repose en paix ; vous reviendrez. Au revoir !

PAYSAN DU SEYON.

On syndico d'attaque.

VOUS SÉDE que ti lè z'an pè vè la St-Sylvestre on dusse convoqué lo conset générât à bin lo conset communat po decidà que voliant fère l'an que vint. L'appelant cein lo *budget* que l'è quemet se on desà onna follie de papà iò s'écrit dessus tot l'erdzeint que la municipalité l'a lo drà d'empilleyi tant qu'à l'autro bounan : tant po lè tserraire, tant po lè z'écoule, tant po la nâ, tant po lè vacachon. (Lè vacachon l'è guiero pouant bâire de demi à bin medzi de saocesse à fèdzo ein faseint lau tornâre.)

Dan lo syndico de Revirebise l'avai fè asseimblia dein lau grand pailo lo conset communat po clii budget et pu po oquie d'autro que vu vo dere tot ora. Lo budget l'è tai bin parti ; nion n'avai reccliamâ ; lo chapitre dâi vacachon l'avai passâ quemet n'eindudzo quand bin lo chiffre l'è tai gros. Quand l'è que tot fut fini, vaité que lo syndico demande la parola et lau fâ :

— Mè z'ami ! voudrî oncora vo dere oquie qu'on a devevâ ein municipalité. Vo sède prau que ti lè z'an à bounan lâi a dâi trope de dzein de pè lè velâdzo derrâi que vignant mendèyi et demandâ l'ermonna, que cein l'è onna vergogna : dâi bouibo, dâi fémalle, mimameint dâi femme. On pao pas pî abrèva sein ôdre demandâ : « Dau bounan, se vo pllie ! Dau bounan se vo pllie ! » et tsantâ :

Nous avons les pieds dans la neige
Et le bout des doigts gelé.

Vo dio que n'est pas guîet tot cein. Et aprî lo bounan on ne trôve pemin de pice de dou centimo et de ion dein la coumouna, que l'è onna misère po lo fretâ que veind lo laci, du que pao pas rebailli dâi dzauno po reindre à cliiau que vignant queri lo laci à la fretâre. L'è onna misère assebin po lo pridzo, po cein que lo menistère sè pllieint que, dein lo mâi de janvier ne trôve pas dein la crouseille dâi dzauno quemet

tot lo resto dau teimps... ne trôve que dâi bonton que faut bailli à la « Sociêtâ de couture ». Stasse orâ ein a omète po dhî z'an. Tot cein ie vint damâcheint lè z'ermonne que faut fère à bounan. Sè pas se vo mè compreinde ? Lè rein que po vo dere que faut decidâ que sâi dèfeindu de mendèyi tsi no à bounan. Ite-vo d'avi ?

— Oi ! Bin su ! Appouyi ! Bin dèvesâ ! Vive lo syndico ! que repondant lè conseilè.

— Eh bin ! so refâ lo syndico, la loi sarâi fète dinse :

C'est défendu de mendier dans la commune de Revirebise, sous peine de cinq francs d'amende.

— Ite-vo d'accò ?

— Rein de pe justo, syndico. Bravo !

— Vâi mâ ! fa on conseilè, se clii que mendèye n'a pas cinq francs, que foudrâi-te lâi fère ? On pao portant pas l'empresenâ, tot cein farâi dâi frais po la coumouna. Qu'ein peinsâ-vo ?

— Citoyen, que repond lo syndico, la municipalité l'a assebin peinsâ à cein et l'a decidâ d'écrire po fini :

Celui qui n'aura pas les cinq francs sur lui devra continuer à mendier, accompagné du garde-champêtre, jusqu'à ce qu'il ait assez pour payer son amende.

— Eh ! bravo, syndico ! On è ti de voutron avi. Vo z'âi bin dèvesâ !

Quand l'è que clii loi fut votâie, lè conseilè sè desirant eintre leu :

— Ma fâi, po avâi on syndico quemet on a, et que peinsâ à tot, faut allâ bin llein. L'è on hommo de teppa. Respet por li.

MARC A LOUIS.

Petites annales de janvier.

19 JANVIER 1645. — Le 19^e jour au mois de Janvier 1645, jour de dimanche, environ les 8 heures du matin, presque tous les ministres estoient en action de leurs presches, il se fist un orage si grand que jamais homme vivant ne peut dire qu'il soit arrivé tel ; qui a esbranlé les temples et clochers, les châteaux et les maysons plus relevées, et n'a espargné presque aucune en toutes les terres de Messieurs de Berne, en leur pays romand ; le pays alemant n'en a pas esté quitte ; abattu les tours et clochers, rompu et desraciné les arbres, desporté les plus gros basteaux faits à l'holandoise, et avons nouvelle que telle tempeste a esté en Savoye. Et mesme que le Rhône près Genève a esté retardé de son cours par l'impétuosité de tel orage, par quelque petit espace. Se sont faites deux tonnerres et des esclaires les precedans grandement espouvantables en telle saison hybernale. Dieu nous soit miséricordieux et propice.

En dicté année a esté une grande sécheresse et chaleur excessive, mais l'année a esté grandement abondante en vin, en froment, avoines et légumes. Plusieurs personnes à Genève alèrent recueillir, au lit du Rhône asseché, des poissons.

(En tête du registre des baptêmes de Corsier.)

Halte ! le rasoir.

DOIT-ON, oui ou non, se raser ?

La question, en dépit des apparences, est loin d'être futile.

Dans la bonne logique des choses, il apparaît clairement *a priori* que la barbe doit nous être utile.

La barbe, que d'aucuns considèrent uniquement comme un accessoire d'élégance, en bonne hygiène, ne saurait être considérée comme une non valeur.

En somme, elle est belle et bien un organe de défense, tout comme la chevelure, comme les cils et les sourcils, comme ces touffes pileuses qui garnissent l'entrée de nos narines.

Quantité de gens coupent leur barbe qui ne paraissent pas plus mal s'en porter pour cela !